

SERVICE DE GARDE Autour du monde

École St-Paul
145 rue Isabelle
Gatineau (Qué)
J8Y 5H5
(819) 776-5557 poste 813791

Le 31 août 2018

Chers parents,

Vous recevez à l'endos le calendrier de service 30 AOUT AU 21 DÉCEMBRE 2018 **pour les enfants de la première année à la sixième année qui fréquentent le service de garde.**

Vous avez la possibilité de faire les paiements par Internet, interac, comptant ou par chèque.

Les chèques doivent être fait au nom de " **École Saint-Paul** ", SUR LE CHÈQUE INDIQUEZ LE NOM ET PRÉNOM DE VOTRE ENFANT **DANS UNE ENVELOPPE PORTANT AUSSI LE NOM DE VOTRE ENFANT.**

Si vous avez plus d'un enfant inscrit au service, faites UN SEUL CHÈQUE cumulant les frais de garde des enfants.

NOTE : Les chèques doivent être datés de la **DERNIÈRE** journée de la période INDIQUÉ PAIEMENT dans le calendrier qui est à l'endos.

SI VOUS PAYEZ COMPTANT METTRE L'ARGENT DANS UNE ENVELOPPE AVEC LE NOM DE VOTRE ENFANT. TRÈS IMPORTANT. REMETTRE A LA TECHNICIENNE

Il est (ESSENTIEL) d'acquitté les soldes, le service de garde s'autofinance les retards ont un impact direct sur le service de garde.

Premier rappel: lorsqu'un compte est en souffrance, de 170.00\$, le parent recevra par écrit une lettre de rappel et de l'état de compte.

Deuxième rappel: 7 jours après l'envoi du premier rappel, si aucun paiement n'a été effectué et aucun arrangement n'a été pris pour le paiement de la créance, le dossier sera transmis à la direction et la commission scolaire. **Après un montant de 250,00\$ Cela entraînera le retrait de l'enfant au service de garde, et ce, jusqu'à ce que le solde soit acquitté. Les retards à répétitions qui excèdes 250.00\$, le service de garde ce donne le droit de ne plus accepter l'enfant.** De plus, le compte sera transmis au service des ressources financières de la commission scolaire qui prendra les mesures appropriées pour obtenir le recouvrement.

***** verso *****

Les journées pédagogiques seront facturées séparément à 16.20\$ pour les frais de garde et si nous avons une sortie, les frais de transport et d'activité seront ajoutés. Elles ne sont pas incluses dans le calendrier de paiement suivant.

CALENDRIER DES PAIEMENTS mensuels

8,20 \$ par journée de service (journée de classe régulière)

P.S. gardez cette feuille, comme aide-mémoire, afin de comptabiliser vos paiements.

PÉRIODES FACTURÉES	DATE DE PAIEMENT	MONTANTS
30 aout au 28 septembre 2018 3 septembre férié 21 pédagogique	21 septembre 2018 paiement	164.00\$ (20jrs)
01 octobre au 31 octobre 2018 5 oct pédagogique 8 oct férié	18 octobre 2018 paiement	172.20\$ (21 jrs)
01 novembre au 30 novembre 2018 12 nov pédagogique 23 nov pédagogique	22 novembre 2018 paiement	164.00\$ (20jrs)
3 décembre au 21 décembre 2018	13 décembre 2018	123.00\$ (15jrs)

(76 jrs réguliers x 8.20\$) TOTAL 623.20\$

Vous pouvez aussi faire UN CHÈQUE GLOBAL DE 623.20 \$ en septembre, couvrant toutes les périodes.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

Mathieu Carrière
Directeur

Lyne Brennan
Technicienne responsable